



VKM | ASM |

Vereinigung der Kantonalen Migrationsbehörden

Association des services cantonaux de migration

Associazione dei servizi cantonali di migrazione

**Association des services
cantonaux de migration**

Rapport annuel du président 2022/23

**84^e conférence annuelle à Sursee
Septembre 2023**

Contenu

I. Avant-propos

II. Priorités 2022/23

1. Conférence annuelle 2022 dans le canton de Genève
2. Mise en œuvre de la stratégie 2022+
3. Élaboration de la stratégie 2024-2028
4. Statut S et planification d'urgence
5. RES
6. Prises de position
7. Collaboration avec les partenaires et autres activités

III. Finances/budget

IV. Organisation/personnel

I. Avant-propos

Chères et chers membres de notre association,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons vécu une année exceptionnelle au cours de laquelle bien des choses ont changé à l'ASM. D'une certaine façon, il y a eu un changement de génération au sein du Comité, avec tout d'abord le départ de trois membres méritants et extrêmement engagés du comité de pilotage. Ces trois personnalités (Marcel Suter, Camillus Guhl et Bernard Gut) ont mis leurs connaissances et leur expérience au service de notre association pendant 27 ans cumulés – ce qui est remarquable. Il est facilement imaginable combien cette performance est incroyable! Pourtant, ce n'est que depuis mon élection au poste de président que je pense être en mesure de saisir l'ampleur de cette performance à sa juste valeur.

Si la composition du nouveau Comité s'avère être « différente » que précédemment, elle reste néanmoins très équilibrée. Sont représentés non seulement toutes les régions de Suisse, mais aussi les directeurs des offices des migrations, quelle que soit la taille de ces derniers. Ainsi, le Comité continue de disposer d'un éventail très complet et équilibré de spécialistes aux orientations et aux attentes les plus diverses, ce qui est très utile pour notre organisation, mais constitue par la même occasion un défi pour le Comité. Malheureusement, notre estimé collègue du canton de Berne, Markus Aeschlimann, a dû démissionner en cours mandat pour des raisons de santé. Nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter beaucoup de courage et de force pour surmonter la maladie et lui présentons nos vœux pour un rétablissement complet. Chose inédite dans son histoire: l'ASM comptera au Comité deux femmes – sous réserve de l'élection lors de la prochaine Assemblée d'automne.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie 2022+ avec l'inauguration du centre administratif a été un événement central. Ainsi, l'ASM dispose pour la première fois d'un point de contact pour tous les membres et les organisations partenaires. Cette interface importante entre le pan stratégique et le pan opérationnel sert avant tout à la coordination entre le SEM et d'autres organisations avec le Comité et l'ensemble des offices des migrations. Elle collectera et distribuera une masse croissante d'informations et proposera toute une gamme de prestations facilitant la réalisation de nos missions relatives au domaine de la migration dans les cantons et les villes. Au cours de l'année écoulée, nous avons en premier lieu réalisé un travail de fond et posé de bonnes bases pour relever les défis à venir. Dès septembre 2023, le centre administratif sera également au complet en termes de personnel. Mais le Comité avec le concours actif du centre administratif, s'est aussi d'ores et déjà interrogé sur l'avenir. Il a ainsi défini une stratégie pour les cinq prochaines années. De ce fait, le Comité marque sa volonté de ne pas seulement se laisser porter par les affaires courantes, mais aussi celui d'influencer de manière ciblée les développements et les processus dans le domaine des étrangers et de l'asile sur tout le territoire suisse.

Je tiens à vous remercier toutes et tous, en y incluant de manière croissante vos collaboratrices et collaborateurs (quand je pense à l'important programme «RES » et aux groupes de travail si nombreux qui semblent être un millier) pour la participation active au sein de notre association, mes collègues du Comité ainsi que toutes et tous les collègues du centre administratif pour la formidable collaboration et l'engagement souvent grandiose qui a pour objectif d'optimiser le profilage de nos préoccupations à l'échelle nationale.
Un grand merci!



Jürg Eberle
Président de l'ASM

II. Priorités 2022/23

1. 83^e conférence annuelle 2022 dans le canton de Genève

La 83^e conférence annuelle de l'Association des services cantonaux de migration (ASM) s'est tenue les 15 et 16 septembre 2022 dans le canton de Genève. Cette dernière a marqué à la fois une fin et un nouveau départ.

Après l'accueil des nouveaux membres (cf. chapitre IV, Arrivées et départs), une rétrospective de l'année associative 2021/22 et l'approbation des comptes annuels et du budget, les élections de remplacement pour le Comité étaient au programme.

Ainsi, plusieurs membres de longue date du Comité tout comme le président resté en exercice durant neuf ans ont quitté le Comité en raison de la limitation statutaire de la durée des mandats. Dans le cadre historique du Palais des Nations à Genève, les membres ont remercié Bernard Gut (GE, membre du Comité depuis 2013), Camillus Guhl (TG, membre du Comité depuis 2013 et vice-président depuis 2020) et Marcel Suter (GR, président depuis 2013).



De g. à dr.: Bernard Gut, Camillus Guhl et Marcel Suter font leurs adieux au Comité
Conf. ann. 2022, Palais des Nations, Genève

Le moment était donc venu d'élire trois nouveaux membres du Comité. La Conférence régionale des services de migration de la Suisse latine avait nommé Silvia Gada (TI) pour succéder à Bernard Gut. La Conférence régionale des services de migration de la Suisse orientale a proposé Michael Schneider (GL) pour remplacer Camillus Guhl. Les deux candidats ont été élus au Comité à l'unanimité et sous les applaudissements.

Jürg Eberle (SG) s'était mis à disposition pour succéder à Marcel Suter à la présidence. L'élection de Jürg Eberle comme nouveau président a eu lieu à l'unanimité, également sous des applaudissements nourris.



Vote des membres
Conf. ann. 2022, Palais des Nations, Genève

Du fait de l'élection de Jürg Eberle au poste de président, un siège supplémentaire au sein du Comité était dû à la Conférence régionale des services de migration de la Suisse orientale. Les membres ont également élu à l'unanimité et sous les applaudissements le nommé Fridolin Hunold (SH) au Comité.

Après la partie statutaire, le président fraîchement élu a accueilli les invités qui arrivaient ainsi que les intervenants, qui ont su enthousiasmer les participant·e·s avec des contributions captivantes. Suite à la partie officielle de la conférence annuelle, le canton de Genève, hôte de la manifestation, a organisé une croisière fluviale sur le Rhône avec apéritif, suivie d'un délicieux repas au charmant Café de Peney. Le vendredi a été marqué par un programme-cadre social varié.

Bien organisée et passionnante, la conférence annuelle à Genève a permis aux membres d'avoir des échanges professionnels et personnels et restera un excellent souvenir pour tous.



Jürg Eberle, président fraîchement élu, déclare accepter l'élection
Conf. ann. 2022, Palais des Nations, Genève

2. Mise en œuvre de la stratégie 2022+

Adoptée par les membres lors de l'assemblée générale extraordinaire de janvier 2021, la stratégie 2022+ a pu être mise en œuvre efficacement au cours de l'année associative 2022/23. Ainsi, Régine Schweizer, élue cheffe du centre administratif, a pris ses fonctions à l'été 2022. Lors de sa première conférence annuelle, elle a eu l'occasion de faire la connaissance de tous les membres de l'ASM et de se présenter à eux.

Avec la mise en œuvre de la stratégie 2022+, le rôle du président et du Comité a fondamentalement changé. Jusqu'alors le Comité était fortement impliqué dans les affaires opération-

nelles, désormais le nouveau centre administratif lui permet de se concentrer majoritairement sur le travail stratégique. Le Comité montre donc en principe la voie et fixe des objectifs et des priorités, tandis que le centre administratif est chargé des questions opérationnelles. Lors de la première séance, le Comité et le centre administratif ont défini les rôles tant au niveau de la conduite stratégique qu'opérationnelle, jetant ainsi les bases de la future collaboration.



La cheffe du centre administratif, Régine Schweizer, se présente aux membres Conf. ann. 2022, Palais des Nations, Genève.

Le nouveau centre administratif est la plaque tournante et la pierre angulaire de l'association et le point de contact pour toutes les affaires, demandes et informations. Il effectue un travail de fond à l'attention du Comité et des membres, assure le flux d'informations vers le Comité, les membres et les organisations partenaires et est responsable de la communication interne et – en collaboration avec le Comité – externe. En outre, dans le cadre de prises de position et de la collaboration active à des groupes de travail et des séances, il représente les intérêts des cantons et des villes vis-à-vis de la Confédération et d'autres autorités partenaires.

Au cours de la première année associative, le centre administratif a clairement mis l'accent sur les travaux d'organisation. Au centre des préoccupations se trouvaient tout d'abord la mise en réseau avec le Comité et les membres ainsi que la visibilité du centre administratif auprès des principaux partenaires. Jusqu'à présent, la cheffe du centre administratif a pu rendre visite à quelque 23 membres. D'autres visites suivront d'ici la fin de l'année. Outre l'échange personnel avec les membres et la prise en compte de leurs préoccupations par le centre administratif, ces visites lui ont permis de se familiariser avec les différents portefeuilles de tâches, les structures respectives et les spécificités régionales. Les visites, qui ont aussi pris beaucoup de temps aux membres, étaient extrêmement précieuses et importantes, car elles ont permis de jeter les bases d'une collaboration constructive et efficace entre les membres et le centre administratif.

L'ASM évolue dans un environnement dynamique caractérisé par une multitude de partenaires, avec lesquels un dialogue régulier et intensif est mené afin d'attirer l'attention sur les préoccupations des autorités compétentes en matière de migration et d'élaborer ensemble des solutions viables. Il est essentiel que le centre administratif soit impliqué dans ce dialogue. Le nouveau centre administratif a pu nouer des contacts actifs avec les principaux partenaires de notre association (SEM, CCDJP, CDAS, AOST, CDI, etc.); les contacts ont été établis et la bonne collaboration vécue jusqu'alors avec tous les acteurs importants peut être poursuivie et développée.

Il s'agissait également d'établir des procédures et des processus au sein du centre administratif et d'obtenir une vue d'ensemble des nombreux domaines thématiques auxquels s'attelle l'ASM. La participation active du centre administratif à divers projets et groupes de travail lui a permis de se plonger « on the job » dans les différentes thématiques et d'acquérir les connaissances correspondantes. Le présent rapport annuel donne un aperçu des affaires les plus importantes et des prises de position de l'ASM au cours de l'année associative.

Dans le domaine de la communication interne, le centre administratif a introduit la « Novus », qui informe les membres en temps réel et de manière compacte sur les activités actuelles du Comité et du centre administratif. Au cours de l'année associative, le centre administratif a en outre examiné diverses options afin d'encore optimiser le flux d'informations interne (et externe) et permettre un partage et un traitement des documents communs plus simples et plus conviviaux au sein de l'ASM. Les travaux de fond y relatifs sont presque terminés et pourront être mis en œuvre l'année prochaine.

Enfin, le poste vacant de cheffe adjointe du centre administratif a pu être pourvu. Madame Rahel Affolter-Diethelm a ainsi pris ses fonctions de cheffe adjointe du centre administratif de l'ASM au 1^{er} septembre 2023. L'équipe du centre administratif élargi est désormais au complet et pourra, après une phase d'initiation adéquate, continuer à donner corps à la dynamique engagée et représenter les préoccupations et les intérêts de l'association de manière encore plus active et ciblée.

3. Élaboration de la stratégie 2024-2028

Énoncé de mission de l'ASM

Nous sommes l'association professionnelle des offices des migrations cantonales et communales. Nous:

- avons une vue d'ensemble des faits et des informations concernant tout le domaine de la migration et mettons en évidence le besoin d'action*
- servons d'intermédiaire entre la Confédération, les cantons et les villes*
- mettons à disposition des autorités fédérales, du monde politique et des organisations partenaires des faits et des informations pour le conseil et l'élaboration de la politique migratoire*

Une fois la stratégie 2022+ mise en œuvre et le nouveau centre administratif opérationnel, il a fallu se tourner vers l'avenir et développer une stratégie complémentaire afin de positionner l'ASM à moyen et long terme. Au cours de l'année associative 2022/23, le Comité et le centre administratif ont donc travaillé intensément à l'élaboration d'une stratégie simple et concise avec des champs d'action et des objectifs stratégiques concrets. À cet effet, le Comité et le centre administratif se sont réunis à plusieurs reprises à Berne pour des retraites d'une demi-journée ou d'une journée entière. Dans un premier temps, les principales tendances et évolutions dans le contexte, les intérêts des parties prenantes ainsi que les points forts et les points faibles de l'organisation ont été identifiés et une analyse stratégique a été réalisée, ce qui a servi de base à l'élaboration de la stratégie. Le Comité a ensuite défini cinq champs d'action avec des objectifs stratégiques concrets et rédigé un énoncé de mission pour l'ASM.



Le premier champ d'action aborde les thèmes de la migration et de l'intégration et comprend divers objectifs stratégiques dans le domaine de la défense des intérêts et du soutien des cantons et des villes pour ce qui est de la mise en œuvre du droit national et international de la migration. Ce champ d'action aborde également les thèmes de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de la planification d'urgence et de l'intégration. Le second champ d'action met l'accent sur les thèmes de la sécurité et de la lutte contre les abus. La collaboration interdisciplinaire avec nos partenaires dans la lutte contre les abus (prestations sociales, travail au noir, exploitation et traite des êtres humains) et l'aide aux victimes constituent les principaux objectifs stratégiques de ce champ d'action. Le troisième champ d'action départ et retour vise entre autres à améliorer la gestion des retours, à définir des critères clairs pour l'octroi des cas de rigueur, un soutien financier amélioré dans le domaine de l'aide d'urgence à long terme et dans un même temps, marque l'ouverture de l'ASM au dialogue avec les organisations de la société civile. La numérisation est un thème central pour nous tous; la nécessité d'agir dans ce domaine trouve son expression dans le quatrième champ d'action. L'ASM doit s'impliquer activement dans le programme RES et dans d'autres projets de numérisation, coordonner les exigences des cantons et des villes quant à de futures solutions numériques et soutenir les efforts pour un échange de données intercantonal sécurisé. Enfin, l'ASM entend prendre position en faveur de ses membres (par écrit et par oral dans le cadre de prises de position et de groupes de travail) et promouvoir l'échange de connaissances intercantonal ainsi que la mise en réseau entre ses membres. Ces objectifs stratégiques sont présentés dans le cinquième champ d'action.

La stratégie définie à l'occasion des ateliers a été consignée par le centre administratif et adoptée par le Comité. Afin de garantir la réalisation de ces objectifs stratégiques, le Comité et le centre administratif ont élaboré des mesures adaptées à chaque objectif, qui ont été affinées et discutées lors de la retraite dans le canton du Tessin puis après consolidation, éga-

lement adoptées par le Comité. Un contrôle stratégique doit permettre d'analyser à une cadence annuelle dans quelle mesure la réalisation des objectifs stratégiques progresse et où d'éventuelles adaptations sont nécessaires du fait de l'évolution des conditions-cadres.

Le processus stratégique a été accompagné par Béatrice Stalder qui est une psychologue du travail et des organisations expérimentées de la société pct. Son soutien professionnel et sa modération ont permis de faire progresser les travaux relatifs au processus stratégique avec une efficacité et une efficacité indéniables.

La stratégie complète et clairement formulée a été envoyée séparément aux membres. Le Comité se réjouit d'entamer le dialogue stratégique avec les membres à l'occasion de la conférence annuelle dans le canton de Lucerne et de recueillir leur avis sur la stratégie.

4. Statut S

La guerre d'agression de la Russie, le mouvement de fuite qui en a découlé ainsi que pour la première fois, l'activation du statut de protection S pour les personnes à protéger venant d'Ukraine ont également occupé l'ASM au cours de cette année associative. Les points suivants étaient plus particulièrement au centre des travaux:

Auditions du groupe d'évaluation

Afin d'évaluer les expériences faites avec la première application de l'art. 4 LAsi (proclamation du statut de protection au moyen d'une décision de portée générale), la Cheffe du DFJP a constitué un groupe d'évaluation sous la direction de l'ancien conseiller national et conseiller d'État Urs Hofmann. En plus de divers autres acteurs, l'ASM a été entendue à deux reprises par le groupe d'évaluation et pu faire valoir le point de vue et les expériences des autorités de la migration des cantons et des villes. À l'occasion des deux auditions, l'ASM a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre les trois niveaux étatiques tout en pointant le fait que si l'activation du statut de protection soulage plus particulièrement les structures de la Confédération, la responsabilité s'est, dans le même temps, fortement déplacée au détriment des cantons (p. ex. hébergement, encadrement, établissement de papiers d'identité). L'ASM a demandé des ajustements en la matière. L'ASM a en outre attiré l'attention sur l'intégration relativement faible des personnes en quête de protection sur le marché du travail et sur les charges financières et de personnel qui en résultent pour les cantons, les communes et les villes. Elle a proposé une simplification des processus pour la prise d'emploi des personnes bénéficiant d'un statut de protection S. Toutefois, dans le même temps, l'ASM a relevé le fait que le statut de protection est en principe axé sur le retour. L'ASM a également abordé les procédures et conditions-cadres encore insuffisamment clarifiées d'une transformation du titre de séjour S en titre de séjour B ou l'éventuelle levée du statut de protection S.

Concept de mise en œuvre de la levée du statut de protection S

Dans la perspective d'une éventuelle levée du statut de protection, le SEM a élaboré, avec le concours des cantons et des villes, un concept visant notamment à clarifier les questions de mise en œuvre opérationnelle. L'ASM a participé activement aux travaux correspondants,

tant au niveau des sous-projets qu'au sein du comité de projet. Une fois le concept adopté au niveau du projet, il a été porté à la connaissance des membres de l'ASM avec la possibilité de prendre position. Sur la base des retours de certains membres, l'ASM s'est exprimée sur le concept. Dans la prise de position correspondante à l'attention du SEM, l'ASM a une nouvelle fois attiré l'attention sur l'ampleur des ressources nécessaires à la levée du statut de protection S et à l'exécution du renvoi pour les cantons. De plus, l'ASM a critiqué la réglementation envisagée dans le concept, qui stipule qu'après l'entrée en vigueur de la décision de portée générale de levée du statut de protection, les personnes concernées ne devraient plus recevoir que l'aide d'urgence alors qu'elle fixe des délais de départ généreux – ceci d'autant plus que cela impliquerait des charges financières élevées pour les cantons. A cet égard, l'ASM a suggéré de prévoir suffisamment de temps entre la décision de principe sur la levée du statut S et l'entrée en vigueur effective. Enfin, l'ASM a également attiré l'attention sur le champ de tension entre le principe général axé sur le retour et la perspective de maintien du séjour qui converge toujours plus au premier plan au vu du temps qui passe et de l'intégration liée. L'ASM a donc suggéré au SEM de s'attaquer rapidement à cette problématique et d'élaborer des solutions adéquates avec les parties prenantes concernées.

Prolongations des livrets S



Suite à la décision du Conseil fédéral de ne pas supprimer le statut de protection S, les cantons ont dû prolonger 60 000 à 70 000 permis S dans le courant de l'année 2023. L'ASM s'est engagée activement auprès de la Confédération pour qu'un processus allégé et économe en ressources soit mis en place. L'objectif était d'éviter que toutes les personnes disposant du statut S ne soient obligées de se rendre personnellement au

près des autorités des migrations. Outre le processus, la question des coûts a également été soulevée: là aussi, l'ASM s'est fortement engagée à plusieurs reprises pour que la Confédération prenne en charge les coûts du renouvellement des permis, ce que celle-ci a toutefois refusé.

SONAS et planification d'urgence

Suite à l'activation du statut S, la Cheffe du DFJP a convoqué le 21 mars 2022 l'État-major spécial Asile « SONAS », l'organe de direction politique et stratégique pour la maîtrise de situations particulières et extraordinaires dans le domaine de l'asile et des migrations, dirigé par la secrétaire d'État Christine Schraner Burgener. Celui-ci coordonne toutes les activités nécessaires pour faire face à la situation et permet une concertation permanente entre les acteurs concernés de la Confédération et des cantons. Sont actuellement représentés dans cet organe, outre le SEM et l'ASM, la CCDJP et la CDAS, l'Office fédéral de la police (fedpol), l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), le Commandement des opérations de l'armée, la Politique de sécurité du DDPS, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), l'Administration fédérale des finances (AFF), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la Conférence des commandants des polices cantonales (CCPCS) ainsi que l'Union des villes et l'Association des Communes. Grâce à son implication dans cet organe important, l'ASM a non seulement été informée en temps réel des événements actuels et des projets de la Confédération, mais a également pu se concerter

étroitement avec tous les partenaires et défendre activement les préoccupations des autorités cantonales et communales des migrations.

Alors qu'initialement SONAS avait été activé pour gérer la crise ukrainienne, en raison du nombre élevé de demandes d'asile à l'automne 2022, l'hébergement des requérant-e-s d'asile ainsi que la planification d'urgence de la Confédération avec l'activation de l'art. 24, al. 6 LAsi (attribution anticipée des requérant-e-s d'asile aux cantons) se sont imposés au centre des discussions

Qui plus est, en raison du nombre élevé de demandes d'asile et de l'engorgement des structures d'accueil cantonales, SONAS a également décidé de demander au Conseil fédéral de suspendre provisoirement le programme de réinstallation (resettlement). La planification d'urgence de la Confédération, jugée dépassée par l'ASM, avait déjà été abordée par le Comité lors de l'évaluation de la situation avec le SEM à l'automne 2022. C'est pourquoi l'ASM a salué le concept du SEM visant à mettre à disposition des places d'hébergement temporaires supplémentaires dans des villages de conteneurs sur les sites de l'armée. Enfin, l'ASM a participé activement au remaniement et à l'actualisation des points clés de la planification d'urgence commune de la Confédération et des cantons dans le domaine de l'asile. Les travaux en la matière ont été initiés, mais ne sont pas encore terminés.

5. RES

Le programme de renouvellement SYMIC (RES) occupera beaucoup tant les membres de l'ASM que le SEM au cours des prochaines années. Dans un premier temps, la collaboration active des spécialistes de l'ASM est requise au sein des équipes de projet, mais par la suite nous escomptons des gains en termes d'efficacité à tous les niveaux. Il était donc important d'établir un lien direct entre l'ASM et le programme dès le début afin revendiquer une participation active. A cette occasion, l'ASM a trouvé les portes du programme grandes ouvertes. Un modèle d'organisation élaboré conjointement pour la future collaboration a été également mis en œuvre.

La principale caractéristique de ce modèle d'organisation est la création de «pools», dans lesquels les membres de l'ASM ont délégué leurs spécialistes pour collaborer aux projets. Ce modèle a été présenté début 2023 lors de trois «kick-offs» régionales. Un sondage a ensuite été réalisé, qui a enregistré une participation aux pools très réjouissante. Ce taux de participation témoigne de la grande importance que les membres de l'ASM attachent à ce thème. Le projet a débuté le travail au cours du printemps/de l'été avec l'implication des membres des pools. Après quelques difficultés au démarrage, il semble qu'une bonne routine se soit entre-temps installée.

Au cours des prochaines années, la collaboration du programme avec les membres de l'ASM nécessitera encore un effort de coordination de la part du centre administratif. A cet effet, le rôle de coordinateur du programme ASM a été prévu dans le modèle d'organisation. Il était évident que le coordinateur informatique actuel de l'ASM, Kurt Pauli, occupe ce rôle.

6. Prises de position

Conformément à l'art. 16 du règlement interne, le centre administratif élabore rapidement (en fonction du délai imparti) un premier projet de prise de position commune lors des consultations nationales ad hoc et le soumet aux membres pour consultation. La prise de position type a pour but de mettre en évidence les avantages, mais aussi les éventuelles conséquences problématiques ainsi que les ambiguïtés de chaque projet dans le contexte des réalités cantonales. Au printemps 2023, à la demande du centre administratif, le Comité a approuvé un processus correspondant pour l'élaboration des prises de position de l'ASM, qui prévoit qu'après examen et analyse du projet de consultation par le centre administratif, le niveau cantonal peut aussi être contacté par téléphone afin d'obtenir une expertise. Au cours de l'année associative à venir, avec un centre administratif pleinement opérationnel, ce processus pourra être implémenté en conséquence.

Lors de l'année associative écoulée, l'ASM a pris position sur diverses consultations. Elle s'est exprimée sur la mise en œuvre du postulat Nantermod (pour une réglementation de l'immigration qui réponde aux besoins de la Suisse), a rédigé une prise de position type sur l'initiative parlementaire «Garantir la pratique des cas de rigueur en cas de violence domestique selon l'art. 50 LEI», a pris position sur la modification de la loi sur l'asile en ce qui concerne la sécurité et l'exploitation des centres de la Confédération et s'est exprimée sur la modification des ordonnances d'exécution (OASA, OERE, OA 2) relatives à la loi sur les étrangers et l'intégration ainsi qu'à la loi sur l'asile concernant les adaptations du statut S et l'admission provisoire. Pour finir, elle a élaboré une prise de position type sur la modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) visant à faciliter l'accès à une formation professionnelle initiale pour les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et les sans-papiers.

7. Collaboration avec les partenaires et autres activités

Outre les thèmes prioritaires mentionnés ci-dessus, le Comité et le centre administratif ont été actifs dans diverses autres affaires.

Dans le domaine de l'exécution des expulsions du territoire, plusieurs problèmes ne sont toujours pas résolus. En raison de réglementations hétérogènes entre les cantons, une solution uniforme doit être trouvée afin que les renvois puissent être exécutés efficacement et rapidement et qu'en cas d'impossibilité ou de retard du renvoi, la compétence pour l'octroi de l'aide d'urgence soit garantie et que la responsabilité financière soit clairement définie. En 2018, un groupe de travail intercantonal avait élaboré des propositions et recommandations afin de permettre une procédure uniforme entre les cantons. Le canton de Berne a ensuite ajouté quelques points à ce document, qui a été soumis au Comité pour discussion. À l'été 2023, le Comité a décidé que le contenu du document devait encore être remanié et qu'un nouveau groupe de travail largement représentatif de l'ASM doit être créé à cet effet. L'objectif est de soumettre le document remanié à la consultation de tous les membres au cours de la prochaine année associative et de pouvoir l'adopter lors de la conférence annuelle 2024.

En novembre 2022 et à la mi-février 2023 se sont tenues les séances institutionnalisées d'évaluation de la situation avec le SEM, au cours desquelles le Comité de l'ASM au complet, accompagné du centre administratif, ont échangé avec la direction du SEM sur des questions essentiellement opérationnelles dans tout le domaine de la migration et de l'asile. Lors de la séance de l'automne dernier, le Comité dans sa nouvelle composition et le centre administratif ont eu l'occasion de faire personnellement connaissance avec la direction du SEM, également réorganisée. L'échange de l'automne dernier a porté essentiellement sur la situation migratoire actuelle (situation à la frontière orientale, mesures visant à décharger le système d'asile) ainsi que sur les scénarios possibles pour la suite de la prise en charge des personnes en quête de protection venant d'Ukraine (« réservation » du statut S en cas de séjour prolongé en Ukraine, projet de suppression du statut S), tandis qu'au printemps, les discussions ont porté sur la planification d'urgence du SEM, la situation actuelle en matière d'exécution ainsi que sur les diverses mesures dans le domaine de la délivrance et de la prolongation des visas pour les victimes du séisme en Turquie et en Syrie. De plus, les conditions du SEM pour l'octroi d'une autorisation de séjour pour les cas de rigueur selon l'art.14, al. 2 LAsi, parfois ambiguës de l'avis de l'ASM, ont été une nouvelle fois thématiques. Sur suggestion de l'ASM, le SEM a rédigé un document sur cette même thématique qui montre, à titre de ligne directrice, quels critères le SEM prend en compte dans le cadre de la procédure d'approbation et comment.

Les « discussions au coin du feu » introduites par l'ancien président de l'ASM avec l'ancien secrétaire d'État Mario Gattiker doivent également se poursuivre avec la nouvelle secrétaire d'État. Malheureusement, Christine Schraner Burgener n'a pas pu participer en personne au repas prévu en raison des débats parlementaires sur le crédit supplémentaire pour des places supplémentaires pour l'hébergement des requérant·e·s d'asile (solution de conteneurs). Le Comité de l'ASM a toutefois pu échanger avec le directeur suppléant du SEM, Claudio Martelli.

Par ailleurs, la traditionnelle séance d'échange avec l'Association des offices suisses du travail (AOST) a eu lieu en novembre 2022. En plus de cette rencontre annuelle, l'ASM et l'AOST échangent aussi régulièrement au sein de la « Commission Politique des étrangers », dans le cadre de laquelle des thèmes concernant spécifiquement les deux associations et le SEM sont discutés et des informations importantes échangées. Au-delà des travaux de mise en œuvre du postulat Nantermod, cette année l'accent a été mis sur le renouvellement du SYMIC.

Les membres, le Comité et le centre administratif de l'ASM se sont engagés dans divers autres domaines et groupes de travail respectivement en ont assuré l'organisation et/ou la coordination. Quelques-uns de ces travaux sont énumérés ci-après à titre d'exemple.

- Travaux dans les commissions spécialisées « Retour et exécution des renvois » et « Procédure d'asile et hébergement »
- Participation aux comités de projet PA 19, ESYSP et EasyGov
- Tables rondes eMAP
- Collaboration au groupe de travail « Flux de données médicales »

- Délivrance de renseignements techniques et participation à diverses séances dans le cadre des discussions techniques avec l'UE sur la libre circulation des personnes
- Organisation des cours sur les visas DFAE
- Participation au dialogue avec les autorités des migrations et d'aide sociale
- Collaboration au sein du groupe d'accompagnement Resettlement

En cas d'intérêt, une liste récapitulative de tous les groupes de travail et de leurs représentants de l'ASM peut être consultée auprès du centre administratif.



À la mi-août 2023, le Comité dans sa nouvelle composition et le centre administratif se sont réunis pour la première fois pour une retraite ordinaire. La retraite était centrée sur l'adoption des objectifs stratégiques et l'élaboration des mesures correspondantes, la préparation de la conférence annuelle ainsi qu'un état des lieux de la collaboration.

Le canton hôte de la retraite était le Tessin avec Silvia Gada, qui avait assuré, avec son équipe, d'excellentes conditions-cadres.

III. Finances/Budget

Année comptable 2022/23

Jahresrechnung / Exercice 2022 - 2023		Budget 2022/23	
Betriebskonto / compte d'exploitation			
<u>Einnahmen/Recettes</u>			
30 Jahresbeiträge CHF 10'000 Grundgebühr & variabler Beitrag gem. Bevölkerung	CHF	530'000.00	530'000.00
SEM-Rückerstattung Koordinationsstelle VKM-IT	CHF	100'000.00	100'000.00
Betrag fälschlicherweise erhalten		0.00	
Rückerstattung Spesen A. Feixes AG		100.00	
Zins am 31.12.2022	CHF	0.00	
Total der Einnahmen / Total des recettes	CHF	630'100.00	630'000.00
<u>Ausgaben/DEPENSES</u>			
Pauschale Präsident & Vizepräsident	CHF	10'000.00	12'000.00
Personalaufwand, Büroräume, Sach- und IT Kosten Geschäftsstelle	CHF	413'912.00	453'204.00
Sitzungsauslagen - Arbeitsgruppen (Spesen) 2022/2023	CHF	10'327.40	10'000.00
Spesen Vorstandssitzungen / Retraite 2022/2023	CHF	13'621.60	8'200.00
Ausserordentlicher Aufwand (Abschiedessen; Teilnahme-Gebühren usw.)	CHF	2'575.50	2'500.00
Jahreskonferenz Unkosten (Abschiedsgeschenke, usw.)	CHF	7'280.14	7'000.00
Konsularische Konferenzen	CHF	0.00	3'500.00
Übersetzungen	CHF	3'931.07	8'000.00
Spesen & Aufwände für Personalrekrutierung Geschäftsstelle VKM	CHF	9'011.25	6'500.00
Postfinance Kontoführung	CHF	213.82	1'000.00
Honorare, Geschenke sowie Spesen für Referent*innen	CHF	0.00	13'000.00
Kleinprojekte (Strategie VKM)		10'541.14	15'000.00
Drittkosten Informatik	CHF	777.40	2'500.00
Total der Ausgaben / Total des dépenses	CHF	482'191.32	527'404.00
<u>Zusammenfassung/Recapitulation</u>			
Total der Einnahmen	CHF	630'100.00	
Total der Ausgaben	CHF	482'191.32	
Gewinn / bénéfice d'exploitation	CHF	147'908.68	
<u>Bilanz/BILAN</u>			
Vermögen am 31.07.2022	CHF	300'404.04	
Gewinn bis 31.07.2023	CHF	147'908.68	
Vermögen / Fortune am 31.07.2023	CHF	448'312.72	
Bern, 4. August 2023			
		Für die Vereinigung	
		Corinne Karli	

Le comité propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et de reporter l'excédent des recettes 2022/23 sur l'exercice suivant.

Rapport du réviseur 2022/23

RAPPORT DE REVISION DES COMPTES 2022/2023 DE L'ASM

Cher Président de l'ASM,
Chers collègues,

J'ai vérifié en date des 7 et 16 août 2023 l'exercice comptable 2022/2023 de l'Association des services cantonaux de migration (ASM) (clôture au 31.07.2023). J'ai effectué un contrôle de tous les mouvements et extraits de comptes, de l'intégralité des justificatifs ainsi que de leur comptabilisation.

J'ai pu constater que la comptabilité de l'ASM pour l'exercice 2022/2023 a été effectuée de manière correcte et soignée. Vu des recettes de frs 630'100.00 et des dépenses de frs 482'191.31, un excédent de recettes de frs 147'908.68 a été réalisé. La fortune au 31 juillet 2023 s'élève à frs 448'312.72, qui est attestée par l'extrait de compte de Postfinance libellé au nom de l'Association des autorités cantonales de migration ASM, Berne.

Je vous recommande donc d'approuver l'exercice comptable 2022/2023 de l'ASM, d'en donner décharge au Centre administratif de l'ASM et de le remercier vivement pour le travail accompli.

Patrick Pochon, réviseur

REVISORENBERICHT DER VKM-KONTEN 2022/2023

Sehr geehrter Herr Präsident der VKM
Geschätzte Kollegen

Ich habe am 7. und 16. August 2023 das Rechnungsjahr 2022/2023 der Vereinigung der kantonalen Migrationsbehörden (VKM) (Abschluss per 31.07.2023) geprüft. Dabei habe ich sämtliche Kontobewegungen- und Auszüge, die Vollständigkeit der Belege sowie deren Verbuchungen kontrolliert.


Ich konnte feststellen, dass die Buchhaltung des VKM Rechnungsjahres 2022/2023 korrekt und sauber geführt wurde. Bei Einnahmen von Fr. 630'100.00 und Ausgaben von Fr. 482'191.32 resultiert ein Einnahmehüberschuss von Fr. 147'908.68. Das Vermögen per 31. Jul 2023 beträgt Fr. 448'312.72, und ist aufgrund des vorliegenden Kontoauszugs der PostFinance, lautend auf Vereinigung der kantonalen Migrationsbehörden VKM, Bern, ausgewiesen.

Ich empfehle Ihnen, die VKM-Rechnung 2022/2023 zu genehmigen und die Geschäftsstelle VKM für die geleistete Arbeit zu danken und ihr Decharge zu erteilen.

Patrick Pochon, Revisor

Fribourg/Freiburg, 16. August 2023

Budget 2023/24

 Vereinigung der Kantonalen Migrationsbehörden Association des services cantonaux de migration Associazione dei servizi cantonali di migrazione							
Budget Rechnungsjahr 2023 - 2024							
Betriebskonto / compte d'exploitation							
<u>Einnahmen/Recettes</u>							
Jahresbeiträge Mitglieder				CHF		530'000.00	
Beitrag SEM für VKM-IT				CHF		100'000.00	
Zins am 31.12.2023				CHF		0.00	
Total der Einnahmen / Total des recettes				CHF		630'000.00	
<u>Ausgaben/DEPENSES</u>							
Personalkosten Geschäftsstelle				CHF		440'000.00	
Pauschale Präsident & Vizepräsident				CHF		6'000.00	
Sitzungsgelder Arbeitsgruppen und Vorstand inkl. Spesen				CHF		23'000.00	
Spesen Geschäftsstelle				CHF		6'500.00	
Miete/Büroinfrastruktur/Sachaufwand/IT-Anteil ABEV				CHF		60'000.00	
Kleinprojekte und übriger Sachaufwand				CHF		30'000.00	
Drittkosten IT				CHF		30'000.00	
Jahreskonferenz und Konsularische Konferenzen				CHF		7'000.00	
Übersetzungen				CHF		8'000.00	
Postfinance Kontoführung				CHF		200.00	
Total der Ausgaben / Total des dépenses				CHF		610'700.00	
<u>Zusammenfassung/Recapitulation</u>							
Total der Einnahmen				CHF		630'000.00	
Total der Ausgaben				CHF		610'700.00	
Gewinn / bénéfice d'exploitation				CHF		19'300.00	
Bern, 3. August 2023							
				Für die Vereinigung			
				Régine Schweizer			

Le comité propose à l'assemblée générale d'adopter le budget.

IV. Organisation/Personnel



Membres (entrées et sorties)

Sorties de l'association

Urs Betschart, ZH

Marcel Suter, GR

Markus Blättler, SZ

Roland Diem, AR

Entrées dans l'association

Michael Schneeberger, ZH

Markus Haltiner, GR

Tünde Szalay, SZ

Emanuele Cavalheiro, AR



Comité

Jürg Eberle, SG, Président

Stève Maucci, VD, Vice-président

Silvia Gada, TI, membre du comité

Alexander Ott, Stadt Bern, membre du comité

Michael Schneider, GL, membre du comité

Fridolin Hunold, SH, membre du comité

Johanna Schwegler, SO, membre du comité nominé

Sortie du Comité

Markus Aeschlimann, BE



Centre administratif

Régine Schweizer, cheffe du centre administratif

Rahel Affolter-Diethelm, suppl. cheffe du centre administratif

Kurt Pauli, coordinateur IT

Corinne Karli, administratrice



Réviseur

Patrick Pochon, FR